

## Santé et sécurité au travail (SST)

En sa qualité d'employeur, l'Etat du Valais considère que la santé de ses collaboratrices et collaborateurs est fondamentale et souhaite la préserver et ainsi répondre à ses obligations éthiques et légales de veiller au respect de la sécurité et de la protection de la santé dans ses services. Un environnement de travail sain favorise un climat de travail positif et contribue notablement à entretenir la motivation, la productivité et la créativité.

La protection de la santé au travail consiste à offrir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail "saines". Tant les conditions physiques (comme l'éclairage, le bruit ou la température des locaux, par exemple) que les conditions psychiques (qui dépendent de la pression psychologique, de l'autonomie ou de la clarté des rôles, par exemple) déterminent la qualité des conditions de travail.

La sécurité au poste de travail consiste à offrir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail "sûres". Il s'agit d'offrir les outils et le matériel adéquats pour éviter les incidents et les accidents au travail.

### Bref rappel historique

La directive fédérale relative à l'appel des Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail requiert la mise en place d'un système de gestion des mesures de protection de la santé et de sécurité au sein des entreprises suisses ayant plus de 5 employés ou ayant une prime d'assurance accidents de plus de 0.5%. En adhérant à la solution de branche « santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales » le 14 novembre 2000 le Conseil d'Etat a clairement démontré sa volonté de préserver la santé et la sécurité du personnel de l'Etat.

### Mise en œuvre

- Le SPO est chargé de la coordination du système SST.
- Un organe de coordination (OC) composé de plusieurs chefs de services particulièrement impliqués dans les questions SST, d'un représentant du DECS et deux représentant-e-s du personnel a pour mission de conseiller le Conseil d'Etat concernant les priorités en matière de SST à l'Etat.
- Le Conseil d'Etat a adopté le 10 décembre 2007, le Règlement régissant l'organisation et la gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail pour le personnel de l'Etat du Valais et le Manuel santé et sécurité au travail (Manuel SST). Celui-ci notamment désigne la ou le cheffe de service et la directrice ou le directeur d'établissement comme responsable de la mise en application du système SST dans son entité.
- Des séances d'information et des formations sur des thèmes SST ont été organisées par le SPO : 49 correspondant-e-s santé et sécurité au travail (CSS) ont été formés en 2008.
- L'identification des dangers a été initiée par les CSS dans la plupart des services.
- Une brochure d'information générale a été distribuée par les CSS.

Les démarches et formations réalisées à l'Etat du Valais ont reçu les félicitations de la commission santé et sécurité au travail intercantonale lors de sa séance du 20 octobre 2008.

**Une série d'actions sera menée pour la poursuite de la mise en place du système SST.**

### Actions SST approuvées par le Conseil d'Etat

Une série d'actions sera menée pour la poursuite de la mise en place du système SST.

Il s'agit de poursuivre la désignation des correspondant-e-s santé et sécurité au travail (CSS) dans les entités (établissements) ne l'ayant pas encore fait et de former les CSS qui n'ont pas pu suivre la formation de 2008. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs devra être informé sur leurs droits et devoirs en matière de SST et des formations continues seront proposées aux CSS.

Un logiciel permettra au SPO et aux CSS de suivre les dangers identifiés dans les services et de gérer les mesures d'amélioration. L'Inspectorat cantonal du travail procédera à des audits dans un ou deux services par année. Le Laboratoire cantonal procédera, en collaboration avec le DECS, à des contrôles des laboratoires des écoles.

Différentes problématiques sont présentes dans l'ensemble des services. C'est le cas, par exemple, du danger d'incendie et de l'organisation des premiers secours. Les questions d'ergonomie des postes de travail ont aussi été relevées dans une grande majorité des services. D'autres dangers peuvent être identifiés dans les services et les établissements.

**Personne de contact** (lundi – mardi) Vera Bustamante, spécialiste MSST, SPO, Palais du Gouvernement, 1950 Sion,

Tél. : 027 606 27 85 / e-mail : vera.bustamante@admin.vs.ch

# AMFE-Infos 2009

Numéro 9 — Août 2009

## Avis aux délégué-e-s FMEF

La prochaine assemblée des délégué-e-s de la FMEF se tiendra le samedi **26 septembre 2009**. Une invitation personnelle sera adressée par courrier aux délégué-e-s AMFE. Le comité AMFE compte sur la présence de chacune et chacun d'entre vous à cette assemblée. En effet, en cette période de profondes réformes (révision du statut du fonctionnaire, fusion des caisses de pension) votre rôle en qualité de délégué-e FMEF revêt une importance particulière et capitale au bon fonctionnement de nos institutions. Vos collègues comptent sur vous pour défendre leurs droits et pour recevoir les informations qui seront dispensées à l'occasion de l'assemblée des délégué-e-s FMEF.

Merci d'y participer activement ou de vous faire remplacer en cas d'empêchement !

### Dans ce numéro :

- |   |   |
|---|---|
| Résultats du sondage 2008 auprès des collaborateurs-trices de l'Administration cantonale valaisanne | 2 |
| Assemblée ordinaire des délégués de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais        | 3 |
| Santé et sécurité au travail  | 4 |

## Correspondant WEB

Pour compléter son équipe, le comité AMFE cherche

### un-e chargé-e de communication à temps partiel

Votre mission consiste à mettre en place et animer le site internet de l'association et développer les moyens de communication et d'information aux 3'000 membres de l'association.

Vous avez un esprit d'analyse et une aisance rédactionnelle, de bonnes connaissances de la communication web, un certain talent graphique, de bonnes connaissances informatiques niveau utilisateur, un talent de communication et de négociation et une expérience « terrain » dans l'administration, alors cette mission pourrait devenir la vôtre.

Si cette activité rémunérée vous intéresse, merci de vous adresser à **Ariane Praz, présidente, par téléphone au 027/606.85.01 ou par mail à [ariane.praz@hevs.ch](mailto:ariane.praz@hevs.ch)**.

## Résultats du sondage 2008 auprès des collaborateurs-trices de l'Administration cantonale

### BUT

L'objectif de ce sondage est de

- Mesurer et d'améliorer le degré de satisfaction en matière de politique du personnel ;
- Vérifier l'efficacité des mesures réalisées à la suite des deux premiers sondages ;

- Rassembler des données fiables afin de définir les priorités futures de la politique du personnel ;
- Connaître les soucis, mais surtout les besoins actuels des collaboratrices et collaborateurs ;
- Mettre en place des mesures permettant d'améliorer la satisfaction et la motivation des collaboratrices et collaborateurs.

#### TAUX DE RETOUR : 61%

Sur les 2'961 personnes interrogées, 1'803 ont retourné leur questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 61 % contre 38.7% en 2003.

Sur 2'511 questionnaires adressés par e-mail aux collaborateurs-trices participant au sondage online, 1'593 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 63.4%.

Les 450 autres collaborateurs-trices ont reçu un questionnaire papier ; 210 d'entre eux l'ont retourné, ce qui représente un taux de réponse de 46.7%.

#### ELEMENTS-CLES & TENDANCES

Globalement, les collaborateurs-trices de l'Administration sont impliqués, motivés et satisfaits de leur situation professionnelle :

- 89% des personnes interrogées sont satisfaites de leur **situation professionnelle**
- 89% des répondants se sentent **motivés au travail**
- 85% des collaborateurs **opteraient à nouveau pour l'administration cantonale** si le choix venait à se présenter aujourd'hui
- 82% **s'identifient** à leur service
- 91% déclarent **aimer leur travail**.

Les collaborateurs-trices sont majoritairement en **bonne santé** et le niveau de **stress** est équivalent à celui de la population suisse.

Du point de vue des collaboratrices, le **client/citoyen** est satisfait des prestations fournies ainsi que de la relation entretenue avec l'Administration cantonale. Il ne critique que rarement les services rendus.

Des possibilités d'amélioration existent dans le domaine de la promotion et de la mobilité interne, de la santé

et sécurité au travail, de la charge de travail et du stress, de la formation continue et de la conciliation vie privée / vie professionnelle.

**Enfin, il est positif de constater une amélioration visible de la satisfaction des collaboratrices sur quasiment tous les thèmes entre les sondages de 2003 et de 2008.**

#### BESOINS D'ACTION

Il est satisfaisant de constater que les mesures mises en place suite aux deux premiers sondages ont permis d'améliorer de manière globale la satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs.

Cependant, au vu des résultats du sondage 2008, de nouveaux besoins d'action se font sentir et doivent être pris en compte dans l'élaboration de la politique du personnel.

Les améliorations souhaitées concernent plus les perspectives de carrière, la mobilité interne, la reconnaissance, les mesures pour gérer le stress, les conditions de travail des personnes travaillant de nuit ou confrontées à des risques physiques ainsi que la conciliation entre vie privée et professionnelle.

Ceci a permis de définir les axes principaux d'un plan d'action dont les points importants sont notamment :

- Promotion
- Mesures de santé et sécurité au travail (MSST)
- Charge de travail et stress
- Formation continue
- Conciliation vie privée / vie professionnelle

Le plan d'action définitif comprenant la planification des mesures à entreprendre sera soumis au Conseil d'Etat par le Service du personnel et de l'organisation, en automne 2009 pour validation.

Par ailleurs, une révision de la loi sur le statut du personnel est en élaboration en ce moment et les résultats des derniers sondages effectués auront une certaine influence.

#### RESULTATS CONCERNANT LE PARTENAIRE SOCIAL

72% des collaborateurs-trices font partie d'une association et 63% d'entre eux estiment être bien représentés. 60% estiment également être bien représentés par la FMEF.

Pour 57% du personnel le travail des associations est important, contre 73% en 2003. Le climat actuel de détente dans les relations de partenariat social induit un déficit dans l'identification des membres avec les associations et la fédération. Dans le même sens, les succès remportés depuis 3 exercices budgétaires dans l'amélioration des conditions de travail ont pour conséquence un certain relâchement des liens entre la base et les négociateurs.

Des différentes questions posées sous le chapitre « Associations » du sondage, il ressort les domaines suivants :

- Amélioration des prestations de la caisse de prévoyance (57%)
- Questions salariales : plans de carrière, progression professionnelle et salariale (49%)
- Abaissement progressif du temps de travail / flexibilisation fin de carrière (47%)
- Flexibilisation du temps de travail et augmentation du nombre de jours de vacances (28% et 37%)
- Développement d'une politique de conciliation vie familiale et privée avec l'activité professionnelle (16%)

Tous ces points ont déjà été relevés et transmis au Conseil d'Etat dans le catalogue des revendications de la FMEF, établi en collaboration avec les associations. En effet, le partenaire social participe à l'établissement du budget annuel et du plan quadriennal sur invitation du Conseil d'Etat et peut ainsi mettre l'accent sur les actions prioritaires à mettre en place.

Les résultats du sondage 2008 démontrent l'adéquation entre les besoins des collaborateurs-trices et les actions entreprises par les partenaires sociaux.

**Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé au sondage 2008 !**

## Assemblée ordinaire des délégués de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais

En date du lundi 22 juin 2009 s'est tenue à Sion l'assemblée ordinaire des délégués de la CPPEV, présidée par M. Wilhelm Schnyder, président du comité de la Caisse.

M. Daniel Lambiel, directeur de la CPPEV, présente le rapport de gestion et la situation des comptes au 31.12.2008 avec les commentaires suivants « La crise financière a remis en question tous les dogmes que nous avons reçus jusqu'à ce jour en matière d'allocation d'actifs, d'allocation stratégique, de contrôle des risques, de système financier, etc. Tout est remis en question y compris la capacité d'assumer les risques de placement qui ont été appliqués jusqu'à ce jour ». La CPPEV devra revoir ses allocations stratégiques car elles peuvent faire des dégâts dans les bilans des institutions de prévoyance.

Chaque assuré a reçu le rapport de gestion et le compte annuel 2008 de la CPPEV avec tous les détails et commentaires nécessaires. Les quelques points marquants suivants ont été relevés : la fortune de la CPPEV s'est contractée de 240 millions en 2008 ; les engagements ont poursuivi leur croissance ; les ratios structurels se sont améliorés à l'exception du ratio du degré de couverture. Les revenus de la fortune en 2008 auraient dû atteindre une performance de placement de 5,7 % alors qu'ils ont été de -18 %. L'excédent de charge est de 327 millions et le degré de couverture de 59,4 %. Ce dernier se situe au niveau des années 2005 - 2006 malgré la recapitalisation intervenue en 2007.

De grands chantiers ont été poursuivis en 2008 à savoir la construction des immeubles de Brigue et de Martigny ainsi que les travaux en vue de la fusion entre la CPPEV et la CRPE prévus dans la LIEP (loi sur les institutions étatiques de prévoyance).

#### Placements

M. Lambiel relève que la crise d'aujourd'hui a presque les mêmes cau-

ses que celle de 1929 (système financier bancaire défaillant). La faillite de la banque Lehman Brothers a causé la panne de tous les systèmes de paiement au niveau international (incapacité de renouveler les crédits entre les banques en moins de 24 heures).

L'indice des actions a baissé de 33 % en Suisse et de 41 % au niveau européen. Toutefois les risques doivent être diversifiés. Le principe de décorrélation (placement dans divers secteurs dont les rendements évoluent de manière différente) n'a pas du tout fonctionné à cause de la crise des crédits interbancaires (Edge funds : -20 % ; financement de nouvelles sociétés : -68 % ; matières premières : -45 %). Historiquement les actions ont un rendement de 8 % à long terme. En ce qui concerne la CPPEV, la performance moyenne des actions sur 10 ans a été de 0 %, ce qui est exceptionnel. Sur le long terme, notre allocation stratégique a procuré un rendement de près de 5 %. Le rendement immobilier a rapporté du 3,47 % au total et du 4,65 % au niveau des immeubles en Valais.

#### Rapport intermédiaire 2009

M. Lambiel informe les délégués d'une augmentation de 143 cotisants et de 37 pensionnés au 31 mai 2009. Il constate une hausse des marchés boursiers depuis mars 2009 notamment un rebondissement des matières premières et des actions étrangères. Les investissements de la CPPEV ont été timides en 2009 d'où une liquidité importante d'environ 7 % de la fortune.

#### Nomination des représentants des assurés au sein du comité de la CPVAL

Le nouveau comité de CPVAL se composera de 10 membres dont cinq représentants de l'employeur et cinq représentants des assurés. Parmi les cinq représentants des employés, trois doivent être désignés par les délégués de la CPPEV et deux par ceux de la CRPE. A cet effet, l'AMFE

présente la candidature de M. Roland Crettaz, chef du personnel, des finances et de l'administration au Service des routes et des cours d'eau. Le syndicat de la police cantonale présente la candidature de M. Philippe Duc, inspecteur chef de l'arrondissement II à la police de sûreté. Monsieur Pierre-André D'Andrès au nom de l'association valaisanne des professeurs de l'enseignement secondaire du deuxième degré et de l'association de l'enseignement professionnel supérieur propose la candidature de Monsieur Denis Varin, professeur. Les trois candidats sont membres du comité actuel de la CPPEV. Ils sont élus par acclamation des délégués. M. Schnyder relève l'engagement exemplaire des trois élus pour défendre les intérêts des employés et ceux de la Caisse.

M. Hervé Lattion, vice-président actuel de la CPPEV et représentant des assurés terminera son mandat au 31.12.2009 après 16 ans d'activité au sein du comité. Il est actuellement vice-président de la Caisse et président de la commission des immeubles. M. Schnyder relève les mérites de M. Lattion et le remercie de tout le travail effectué avec soin et compétence. M. Lattion mentionne la collégialité des membres du comité, la compétence du directeur, le dynamisme, la convivialité, la fermeté, la justice et l'équité du président. Il termine en disant qu'« une caisse de pension en bonne santé est un capital assuré pour les futurs retraités ».

#### Information concernant le processus de fusion CPPEV / CRPE

Faute de temps, le président informe les délégués qu'une information sera mise à disposition des assurés au sujet du processus de fusion.

#### Taux de conversion

L'exposé de M. Guy Barbey, vice-directeur de la CPPEV, relatif au taux de conversion et qui a fait l'objet d'un référendum contre son abaissement, sera présenté dans un prochain AMFE Info.